

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 12 MARS, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

25-03-031-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

25-03-032-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 FÉVRIER 2025

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2025.

25-03-033-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 FÉVRIER 2025

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 février 2025.

25-03-034-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 13 FÉVRIER AU 7 MARS 2025

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 13 février au 7 mars 2025, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 19511 à 19578 au montant de 405 791,80 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3918 à 3941 au montant de 232 945,61 \$, le tout pour un grand total de 638 737,41 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

25-03-035-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 MARS 2025

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 7 mars 2025, au montant de 167 235,36 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

25-03-036-O

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES TOURISTIQUES (AEQ)

CONSIDÉRANT le départ madame Daphnée Pitre pour un congé de maternité d'un an et qu'il y a lieu de la remplacer pendant cette période;

CONSIDÉRANT que la candidate remplit adéquatement les exigences du poste ;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de Cathy Contant à titre de conseillère en développement socioéconomique et des affaires touristiques (AEQ) à compter du 24 mars 2025 jusqu'au 6 février 2026;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 7, échelon 1).
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser le tout et que les objectifs à atteindre y soient déterminés.

Le tout est conditionnel à une enquête de pré-emploi favorable.

25-03-037-O

TOURISME ET COMMERCE ROCHER-PERCÉ (TCRP) – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le projet pilote de regroupement entre la Chambre de commerce du Rocher-Percé et l'Office de tourisme du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière de 50 000 \$ pour l'année 2025;
- Que l'acceptation de ce projet soit conditionnelle à ce que le promoteur respecte les règles ainsi que les modalités d'attribution prévue au protocole d'entente;
- Que la somme soit prélevée à même le Fonds régions et ruralité, volet dossiers structurants;
- Autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer un protocole d'entente pour l'année 2025 entre la MRC du Rocher-Percé et Tourisme et Commerce Rocher-Percé.

25-03-038-O**BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE – APPEL À PROJETS**

CONSIDÉRANT que le bon déroulement du projet « J’écoute la jeunesse » en 2020;

CONSIDÉRANT que le budget participatif « J’écoute la jeunesse » est une démarche citoyenne qui favorise le rapprochement entre la tranche de population 12-17 ans et le palier de gouvernance municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé réserve un montant de 10 000 \$ à titre de budget participatif jeunesse visant le lancement d’un appel à projets.

25-03-039-O**MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mesure 2.1 du Plan national de l’eau : une richesse collective à préserver, une aide financière pour la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques est maintenant offerte aux MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis à ladite convention.

25-03-040-O**SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
F AE-SV-2024-2025-08	Soudure Jones	Acquisition équipement	23 050 \$	46 100 \$
F AE-SV-2024-2025-09	Regroupement des MRC de la Gaspésie	Planification stratégique – Performance et optimisation des entreprises	150 000 \$	300 000\$
TOTAL			173 050 \$	346 100 \$

L’acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d’attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

Le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer tout document requis à cette fin.

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2025-9	Société historique de Coin-du-Banc	Concert à la bougie 2025	3 660 \$	18 300 \$
FAO-2025-10	Courant culturel	Entente de développement culturel 2025	40 000 \$	97 835 \$
001-2025-PARC	Ville de Percé	Halte routière de Barachois	49 500 \$	55 000 \$
002-2025-PARC	Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Modernisation des installations de l'OTJ	50 000 \$	61 622 \$
003-2025-PARC	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Aménagement d'un jeu d'eau	50 000 \$	132 712 \$
004-2025-PARC	Ville de Chandler	Rénovation du parc de la promenade du Lac Vachon	50 000 \$	67 000 \$
* 005-2025-PARC	Ville de Grande-Rivière	Mise à jour des infrastructures	50 000 \$	56 095 \$
SOUS-TOTAL			293 160 \$	488 564 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

* Ce projet est conditionnel à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES ANSES INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a confié à Transport adapté et collectif des Anses inc. le mandat d'organisme délégué pour toutes les municipalités de son territoire depuis 1981, pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a adopté les prévisions budgétaires 2025 de Transport adapté et collectif des Anses inc. par la résolution n° 24-11-249-O;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a adopté le Plan de transport 2024 par la résolution n° 24-07-172-O;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit contribuer financièrement à hauteur de 66 000 \$ pour le transport adapté en 2025, à hauteur de 70 000 \$ pour le transport adapté en 2026 et à hauteur de 72 000 \$ pour le transport adapté en 2027;

CONSIDÉRANT que le service de transport adapté a réalisé 22 500 déplacements, excluant les accompagnateurs, en 2024, et prévoit en effectuer 23 000 en 2025, 23 500 en 2026 et 24 000 en 2027;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1, exige l’adoption d’une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté volet 1, pour l’année 2025, 2026 et 2027;
- Confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable une contribution financière pour le transport adapté à hauteur de 66 000 \$ en 2025, 70 000 \$ en 2026 et 72 000 \$ en 2027;
- Adopte le plan de transport 2025, 2026 et 2027 déposé par l’organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Approuve la tarification de 5 \$ aller-simple;
- Confirme le mandat octroyé à Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Autorise monsieur Samuel Parisé, préfet, et/ou la directrice générale & greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente.

25-03-043-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2025 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L’AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2024

Monsieur Gilles Daraiche donne un avis de motion qu’il sera soumis pour adoption à une séance subséquente du conseil de la MRC le règlement numéro 362-2025 décrétant les coûts de certains services et frais à l’aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 355-2024. Le projet de règlement numéro 362-2025 est également déposé en séance tenante.

25-03-044-O

AÉROPORT – ANALYSE DES ÉCARTS VISANT L’OBTENTION DE LA CERTIFICATION – OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à Octant Aviation pour effectuer une analyse des écarts visant l’obtention de la certification, et ce, pour un montant de 19 900 \$, taxes et frais en sus.

25-03-045-O

AÉROPORT – CONTRAT AVEC PÊCHES ET OCÉANS (MPO) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé est propriétaire de l’ensemble des installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT que Pêches et Océans Canada est engagé dans la surveillance et la protection des mammifères marins;

CONSIDÉRANT la volonté de Pêches et Océans Canada d’utiliser les installations à l’aéroport du Rocher-Percé pour la saison 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer ledit contrat de services de location et d’utilisation avec Pêches et Océans Canada relativement aux installations aéroportuaires de la MRC pour la saison 2025 et pour les saisons subséquentes, s’il y a lieu.

CORRESPONDANCE

Cabinet de la Ministre responsable de l'Habitation

Mme France-Élaine Duranceau — 21 février 2025

Objet : Résolution numéro 25-02-025-O

« Suspension temporaire du Programme d'adaptation de domicile (PAD) »

AFFAIRES NOUVELLES

APÉRO SUR L'HABITATION DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROCHER-PERCÉ

Monsieur le préfet informe la population que le Réseau de développement social Rocher-Percé tiendra un Apéro sur l'Habitation, à Newport, le 20 mars 2025 dès 15 h. Les personnes qui désirent discuter des enjeux en matière de logement dans la région sont invitées y participer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

25-03-046-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 38.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière